



## OPÉRATION SÉCURITÉ D'EMPLOI



L'opération sécurité d'emploi (OSE) est en cours avec la vérification des listes sélectives pour tous les membres réguliers (permanents ou en voie de permanence). Les membres désirant contester l'une des informations figurant à la liste doivent remplir la section appropriée du formulaire de contestation, disponible auprès de votre personne déléguée ou à la page [FORMULAIRES](#) de notre site, et l'envoyer à l'Alliance par télécopieur au 514 384-5756 ou par courriel à [travail@alliancedesprofs.qc.ca](mailto:travail@alliancedesprofs.qc.ca) au plus tard le 7 février 2020.



## RAPPEL D'ÉCHÉANCE — RECONNAISSANCE D'UNE NOUVELLE SPÉCIALITÉ



La date limite pour faire une demande de reconnaissance d'une nouvelle spécialité est le **vendredi 7 février 2020**. On s'adresse à Sabrina Daneau-Montplaisir, du Bureau de la dotation. Pour tous les renseignements, voir le [BIS](#) numéro 19 du 13 janvier 2020 ou téléphoner à madame Daneau-Montplaisir, au 514 596-6517, poste 6711.

### CONVOCAATION

AGC.1920.003



**Pour toutes les enseignantes et tous les enseignants de la CSDM**  
**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE**  
**de l'unité de négociation CSDM de l'Alliance**

## le mercredi 29 janvier 2020 à 17 h\* à la Plaza Antique

6086, rue Sherbrooke Est, Montréal (station de métro Cadillac)

\* Pour les membres qui travaillent le soir, une première séance de l'Assemblée se déroulera à 10 h au secrétariat de l'Alliance, situé au 8225, boulevard Saint-Laurent à Montréal (station de métro Jarry et autobus 193 Ouest).

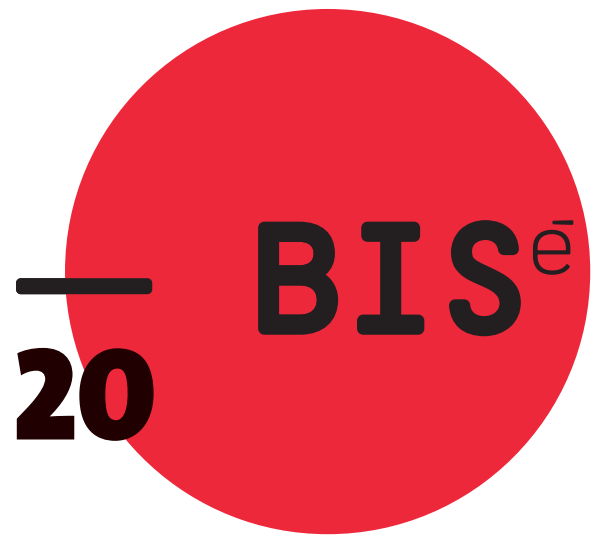
### ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption d'un procès-verbal
4. Négociation nationale /  
Phase 1 du plan d'action-mobilisation

**N'OUBLIEZ PAS VOTRE CARTE DE MEMBRE 2020 POUR ÉVITER LES DÉLAIS D'IDENTIFICATION.**



© Freepik



## UNE INVITATION IMPORTANTE

Lors de cette AUN-CSDM, nous ferons un survol des dépôts patronaux intersectoriel (conditions salariales) et sectoriel (conditions de travail)\* et une proposition de la phase 1 du plan d'action devra être adoptée. Votre présence est importante.

Surveillez bien votre courrier postal, puisque les cartes de membres 2020 ont été envoyées la semaine dernière. N'oubliez pas de l'apporter pour éviter des délais d'identification.

L'heure est à la mobilisation. C'est un rendez-vous !



Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente

\* À noter que le dépôt sectoriel sera l'objet de l'éditorial qui sera publié dans le [BIS](#) du 27 janvier.

# SIGNALISATION À L'ACCUEIL



Janvier rime avec signalisation au secteur de l'accueil. Il importe d'abord de rappeler qu'il n'y a pas de limite au temps que les enfants peuvent passer en classe d'accueil : le *Régime pédagogique* (RP) précise à l'article 7 qu'ils peuvent y rester plus d'une année scolaire, tant et aussi longtemps que leur connaissance de la langue française ne leur permet pas de suivre normalement l'enseignement en français.

Bien que ce soit la direction qui prenne la décision finale, c'est sur la recommandation du prof qu'un enfant doit être classé pour l'année scolaire suivante. Par ailleurs, l'enseignante ou l'enseignant devrait insister pour que le classement tende vers le niveau scolaire atteint plutôt que de l'intégrer selon le « cycle âge », et ce, afin de lui permettre d'entreprendre et réussir un parcours scolaire.

Rappelons que les élèves peuvent fréquenter le primaire pour un maximum de sept années, mais que la septième année de fréquentation constitue une mesure qui doit être indiquée à son plan d'intervention. Il en va de même pour l'élève de 1<sup>re</sup> secondaire, qui peut rester une seconde année dans la même classe si cette mesure est celle qui est davantage susceptible de faciliter son cheminement scolaire (RP, art. 13.1).

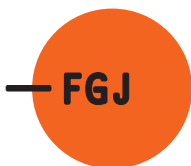
De plus, la signalisation est un processus continu, alors si un enfant fait des progrès significatifs imprévus, ou qu'il stagne sans raison, il est toujours temps de changer d'avis et de proposer à la direction une autre recommandation de classement.

Si un enfant éprouve des difficultés persistantes malgré tous les efforts du prof, il est bon de se rappeler que l'enfant en classe d'accueil a droit aux mêmes services complémentaires que l'enfant en classe ordinaire : quand un prof a des soupçons sur une difficulté d'apprentissage, de langage ou de comportement qui n'est pas reliée uniquement à la langue seconde, il ne faut pas hésiter à faire une demande de service, à tout moment pendant l'année. C'est d'ailleurs ainsi que l'on pourra ultimement faire une demande de classe spécialisée pour un enfant éprouvant de sérieuses difficultés.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec les soussignés.

●  
Dominic Pelletier, vice-président  
Vincent Hamel Davignon, conseiller

## FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES INSERTION PROFESSIONNELLE DES ENSEIGNANTS (IPE) ET CONTRAT POUR LES 100 DERNIERS JOURS DE L'ANNÉE



Du 17 au 20 janvier 2020 s'est tenue la séance d'affectation (SAI) pour l'octroi des contrats de remplacement des 100 derniers jours de l'année scolaire.

Si vous avez obtenu un tel contrat et que vous êtes une enseignante ou un enseignant en début de carrière, il est fort probable que vous soyez admissible au programme IPE.

Ce programme vous permet d'accéder à des formations pertinentes à votre nouveau statut de personnel enseignant ainsi qu'à de l'accompagnement par un pair d'expérience.

Pour plus d'informations, consultez l'adresse [insertion-enseignants.csdm.qc.ca](mailto:insertion-enseignants.csdm.qc.ca). Pour accéder directement au formulaire d'inscription, utilisez l'adresse [monurl.ca/inscriptionipecsdm20192020](http://monurl.ca/inscriptionipecsdm20192020).

●  
Daniel Chartrand, vice-président  
Élise Longpré, conseillère

# NOUVEAU BULLETIN DU CYCLE PRÉSCOLAIRE



Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a sollicité la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) à la mi-décembre pour

lui faire part de sa volonté de modifier le bulletin du préscolaire afin de mieux prendre en compte les travaux ayant cours pour un nouveau programme de cycle préscolaire (4 et 5 ans) au Québec. Une rencontre d'information a eu lieu le 19 décembre dernier, où ont été présentés deux nouveaux modèles de bulletin, qui s'appliqueraient tant aux 4 ans qu'aux 5 ans. La FAE y a fait mention des positions adoptées en 2015, lors des travaux sur le bulletin unique, ainsi qu'issues du rapport exhaustif présenté en 2016 sur la maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé. Elle a également demandé un délai de consultation raisonnable pour lui permettre de consulter plus largement les enseignantes et enseignants du préscolaire de ses syndicats affiliés sur les nouveaux modèles.

Le ministère souhaite implanter ce nouveau bulletin à la rentrée 2020, mais il a accepté de prolonger le délai de consultation jusqu'au 31 janvier... Une consultation rapide doit donc être organisée. Du 20 au 26 janvier 2020, les titulaires au préscolaire seront donc sollicités pour participer à cette consultation électronique. Surveillez bien vos courriels ! Si vous êtes titulaire au préscolaire et ne recevez pas de courriel de la part de l'Alliance, contactez-nous afin de corriger la situation.

Selon les réponses obtenues à la suite de la consultation, le comité exécutif de la FAE jugera s'il y a lieu de convoquer un Conseil fédératif extraordinaire avant d'acheminer notre réaction au MEES.

Nous vous remercions d'avance pour votre collaboration.

●  
Dominic Pelletier, vice-président  
Vincent Hamel Davignon, conseiller



Les rencontres familiales du temps des fêtes sont chose du passé. Et ce qui devait arriver arriva! Sylvia<sup>1</sup> a eu maille à partir avec un cher oncle qu'elle n'avait pas vu depuis de nombreuses années, au sujet des augmentations salariales que les syndicats réclament pour les profs. La conversation a bien mal commencé...

Oncle : Hey on l'a enfin le bon gouvernement, hein? Parle-moi de ça des chefs qui mettent leurs culottes et qui disent vraiment ce qu'ils pensent aux syndicats qui veulent utiliser l'argent des contribuables pour augmenter le salaire des fonctionnaires!

Sylvia (soupir) : Ça va bien, mon oncle? Ça fait longtemps qu'on ne s'est pas vus. Toujours chauffeur d'autobus pour la Société de transport de Montréal?

Oncle : Oui, madame, 37 ans de bons et loyaux services.

Sylvia : Bien contente pour vous.

Oncle : Pour en revenir au gouvernement, tu trouves pas que vous exagérez, vous, les fonctionnaires, à toujours chialer pour demander des augmentations salariales sur le dos des pauvres contribuables qui paient des taxes et qui n'ont pas vos conditions salariales?

Sylvia : Bon, mon'oncle, puisque vous insistez... Non, je ne pense pas qu'on exagère :

- Un, les 550 000 salariés du secteur public sont aussi des gens qui contribuent grandement au développement économique du Québec. On paie des taxes et des impôts comme tout le monde.
- Deux, l'Institut de la statistique du Québec a statué que ces salariés accusent un retard de 13,2% en ce qui concerne leurs salaires et de 6,2% si on inclut les avantages sociaux et les régimes de retraite par rapport aux autres travailleurs du Québec.

Oncle : Ah, je n'étais pas au courant de ça exactement.

Sylvia : Et je n'ai pas fini...

- Trois, ça fait trois négociations de convention collective qu'on n'arrive même pas à avoir des augmentations qui équivalent au taux d'inflation. Non seulement on accuse un retard, mais on s'appauvrit de plus en plus...

Les « fonctionnaires » comme vous nous appelez, ce sont des milliers de femmes et d'hommes qui rendent des services aux citoyens en tant que profs, éducateurs en services de garde ou spécialisés, orthopédagogues, orthophonistes, électriciens, concierges, dans les écoles, infirmières, préposées aux bénéficiaires, etc. Des services dont bénéficie toute la population. Or, nombreuses sont les professions en pénurie. À Montréal seulement, 95 postes de profs étaient à combler l'automne dernier. Ça vaut dire 95 classes d'élèves qui n'ont pas de titulaire!! Faudrait peut-être se demander pourquoi moins de gens souhaitent exercer cette profession, puisque je peux seulement parler de la mienne... Si on avait des super conditions d'exercices et de salaire, ce serait certainement plus facile de recruter ou encore de garder le personnel en poste. On n'attire pas des mouches avec du vinaigre...

Quand c'est rendu que le gouvernement ne peut pas offrir les services auxquels la population a droit par manque de personnel, ça ne va pas. Si encore l'économie du Québec n'allait pas bien... mais non, elle se porte à merveille. Alors, je pense sincèrement qu'on n'exagère pas. Ce n'est pas vrai qu'on va avoir honte de demander une augmentation de salaire : on la mérite pleinement! Avez-vous remarqué, mon'oncle, que ce sont souvent les professions à prédominance féminine qui écopent?

Oncle : Heu, non j'avais jamais vraiment pensé à ça...

Sylvia : Vous devriez y réfléchir. On joue souvent avec notre propension à la générosité, à notre grande volonté d'aider les autres. Je ne serais pas surprise que le gouvernement négocie par-dessus

le marché du temps ou de « l'utilisation optimale des ressources » en échange de majoration de notre salaire et qu'il s'inquiète davantage des bénéficiaires pour les élèves que des conditions de travail du personnel enseignant... On peut bien être à bout de souffle! On veut bien penser à nos élèves, on le fait tous les jours de notre vie, mais il est fini le temps où on va se laisser manger la laine sur le dos. Quand vous réclamez de meilleures conditions de travail ou de salaire vous, les chauffeurs d'autobus, étiez-vous mal pour les usagers du transport en commun? Vous êtes-vous sentis obligés de vous excuser auprès de la population?

Oncle : Non, je vois pas pourquoi on aurait eu à justifier tout ça.

Sylvia : Alors pourquoi faudrait-il qu'il en soit autrement pour le personnel du secteur public, pour les profs?

Oncle : Ouais... Sais-tu, je pense qu'on va changer de sujet. Elle est bonne la tarte au coconut de ma tante Hélène, hein?

● Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente  
Elaine Bertrand, vice-présidente  
Annie Favreau, conseillère

\*Afin de préserver l'anonymat de cette enseignante, le prénom a été changé.

## RAPPEL – SESSIONS DE FORMATION DE PRÉPARATION À LA RETRAITE DE L'APFAE

Les personnes qui souhaitent participer à l'une des sessions DOIVENT s'inscrire **avant 16 h le 31 janvier** en remplissant le formulaire en ligne au [alliancedesprofs.qc.ca](http://alliancedesprofs.qc.ca)

Pour plus de détails, consultez le BIS numéro 19 du 13 janvier 2020, disponible dans notre site Internet.

● Chantal Forcier, conseillère

